

Arrêté n° 2026/02

Monsieur Thierry ASTRUC, Président du SMGV de l'ICPE de Villeneuve-lès-Bouloc

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L.5211-9,
- Vu l'élection du bureau syndical en date du 16 juin 2026 constaté par le Procès-verbal correspondant,
- Vu la délibération du Comité Syndical n°2026- 017 en date du 16 juin 2026, portant délégation de compétence au Président,
- Vu la délibération du Comité Syndical n°2026-013 en date du 16 juin 2026, relative à l'élection du 2^e Vice-Président,
- Considérant** la nécessité, dans un souci d'anticipation, dans un souci de bonne gestion, de déléguer une partie de ses fonctions au 2^e Vice-Président,

Arrête

Article 1

Délégation de fonction est donnée à Monsieur Serge MOULET, 2^eVice-Président, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Suivi et coordination des études et prospectives, sur le site de l'ICPE de Villeneuve-lès-Bouloc ;
- Suivi et coordination du fonctionnement opérationnel, de l'entretien et des travaux, sur le site de l'ICPE de Villeneuve-lès-Bouloc en complément et en l'absence du 1^{er} Vice-Président.

Article 2

Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne,
- Monsieur le trésorier syndical,

Et notifiée à l'intéressé,

Fait à Villemur-sur-Tarn, le

L'intéressé

Notifié le

« Vu pour acceptation »

Le Président,

Serge MOULET



Thierry ASTRUC

**Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,
Le 24-06-2026**